

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue à la Place Bell le 17 octobre 2019, à laquelle sont présents :

MM. Nicholas Borne, Michel Demers, Ray Khalil et Raymond Talbot, étant tous les administrateurs de la corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Monsieur Marcel Alexander est absent

Participent également à la réunion :

- **Mme Christiane Hémond, directrice générale, CCSL**
- **Mme Valérie Lachapelle, coordonnatrice administration et comptabilité**
- **Me Ève-Marie Le Fort, avocate**

CA-2019-10-17/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

(Réf : 1.1)

CA-2019-10-17/002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 13 AOÛT ET 23 SEPTEMBRE 2019

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration tenue les 13 août et 23 septembre 2019.

(Réf : 3.1)

RK Vice- Président

CA-2019-10-17/003

**ADOPTION D'UNE STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE RÉVISÉE**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter la structure organisationnelle révisée et
d'autoriser sa mise en œuvre.

(Réf : 3.2)

CA-2019-10-17/004

ADOPTION DU BUDGET 2020

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter les budgets de fonctionnement (exploitation)
2020 et d'autoriser leur dépôt au Comité exécutif de la
Ville de Laval.

(Réf : 3.3)

CA-2019-10-17/005

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA
CITÉ REFONDUS [2019-1]**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter les Règlements généraux [2019-1] de la
corporation sujet à une revue juridique préalable à leur
publication.

(Réf : 3.4)

CA-2019-10-17/006

**DEMANDE DE LETTRES PATENTES
SUPPLÉMENTAIRES**

RK Vice- Président

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De modifier les lettres patentes supplémentaires auprès du Registraire des entreprises du Québec le 18 août 2009, telles que modifiées par Lettres patentes supplémentaires en date du 23 novembre 2009 et du 16 mai 2011 afin de remplacer à la section intitulée « Autres dispositions » le texte des paragraphes 6.1.1, 6.1.2, 6.1.3 et 6.2 par les suivants :

« 6.1.1 La personne morale est composée de sept (7) membres. Sera membre de la personne morale toute personne qui y consent, qui est désignée de la façon prévue au paragraphe 6.1.2.

6.1.2 Les membres doivent être désignés comme suit :

- Quatre (4) personnes par la Ville de Laval;
- Deux (2) personnes par le comité exécutif ou à défaut le conseil d'administration de la Corporation de la salle André-Mathieu;
- Une (1) personne par le comité exécutif ou à défaut le conseil d'administration de la Corporation du Complexe Sports de glace Laval inc.

6.1.3 La désignation des membres de la personne est valide tant qu'elle n'a pas été révoquée par l'organisme qui l'a désigné.

6.2 Administrateurs

Le conseil d'administration se compose de sept (7) membres élus par et parmi les membres de la personne morale. ».

D'autoriser tout administrateur tout administrateur à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la résolution pour et au nom de la Corporation et modifier les Lettres patentes de la Corporation et d'autoriser la présentation d'une demande de lettres patentes supplémentaires auprès du Registraire des entreprises du Québec.

(Réf : 3.5)

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 13h05 sujet à discussions subséquentes en lien avec les points 3.4 et 3.5 qui sont résolu le lendemain et confirmés par courriels.

(Réf : 5.0)

Rayk

Ray Khalil, Vice-président
COPIE CONFORME
CA 17 octobre 2019

RK
Vice- Président